

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil douze, le 06 février à 20 heures,
En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 14	
Votants : 15	
Date de Convocation 1er/02/2012	<u>Etaient présents</u> : Mr Jean-Louis Chauvet, Mme Roselyne Blanc, Mrs Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Olivier Gibault, Mme Géraldine Otto, Mr Franck Picco, Mme Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, David Michel, Alain Sanchez, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
Date d'affichage 13/02/2012	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Gérard Faucher pouvoir donné à Mr Alain Sanchez. <u>Absents</u> : Mrs Jean-Luc Sauneuf, Fabrice Pouilly. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 2 ; Nombre de mariages : 0 ; nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi est identique que celui mentionné dans le précédent procès-verbal du 30 janvier 2012, soit de 99 au 15 janvier 2012.

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil municipal ont été convoqués pour la séance de ce soir concernant la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols. Toutefois, suite à un entretien téléphonique avec le Cabinet Duris-Mauger – Géomètre Expert – en charge du dossier, aucune délibération n'est à prendre à ce stade de la procédure du fait que par délibération n° 11-61 du Conseil Municipal du 10 octobre 2011, il avait été décidé à l'unanimité de prescrire la modification

n° 5 du P.O.S. **Monsieur le Maire** indique qu'aucune délibération ne sera donc prise ce soir mais que les modalités de modification vont faire l'objet d'une réunion de travail avec les élus dès la levée de la présente séance. Suite à cette réunion de travail, le Cabinet Duris-Mauger procédera à la rédaction de la 5^{ème} modification du P.O.S. et une délibération d'approbation sera alors prise en fin de procédure dès la réception du rapport du commissaire enquêteur.

Informations diverses :

C Fermeture de classes :

Monsieur le Maire informe que d'après les renseignements qu'il a pu obtenir des syndicats, la classe de maternelle resterait ouverte à la prochaine rentrée scolaire mais qu'il reste en attente de confirmation écrite de la part de Madame l'Inspectrice d'Académie.

C RD 9 – Rue Charles Hildevert :

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné un courrier de Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie départementale, concernant les problèmes rencontrés sur la RD 9 – Rue Charles Hildevert. La remise en état de la chaussée présentant des altérations multiples fait partie des priorités prévues au programmes 2012. Par conséquent, les travaux seront réalisés dès le printemps.

C Rue de la Râperie :

Monsieur le Maire informe que suite à la demande d'un administré, il s'est rendu rue de la Râperie, et il a pu constater que cette dernière n'était pas nettoyée, qu'il y avait des tas de feuilles et il indique que le nécessaire a été fait.

C Travaux rue Jean des Barres :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'enrobé de la rue Jean des Barres ont été reportés du fait de la chute des températures et que la dernière réunion de chantier a elle aussi été annulée ; les travaux reprendront dès que possible.

C Maison des Associations :

Monsieur le Maire informe que les enduits de la Maison des Associations sont terminés. Les travaux de carrelage et de peinture vont pouvoir démarrer.

Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux personnes présentes si des questions sont à apporter à l'ordre du jour.

Une personne présente au conseil municipal indique que certains trous de la rue Charles Hildevert ont été rebouchés et il adresse ses remerciements. **Monsieur le Maire** répond que ce goudron a été mis par le service technique et qu'il provient des travaux des rues Henri Dunant et Jean des Barres.

✓…… **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 10.